



LICENCE PROFESSIONNELLE « EGER »

Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
Parcours : Eco-Gestion des Energies Renouvelables,
Energie électrique – Environnement

Formation initiale et Alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation est particulièrement dédiée aux **métiers des secteurs industriels relevant du domaine de l'énergie électrique** : production, consommation et gestion durable de l'énergie électrique, supervision et contrôle à distance de la production décentralisée, intégration des énergies renouvelables (particulièrement éolien, solaire photovoltaïque et hydraulique), dimensionnement des dispositifs de production. Elle traite également les aspects « développement durable » et « éco-conception » en lien direct avec la problématique de l'énergie.

LIEU DE LA FORMATION

- Faculté des Sciences et Technologies de Vandoeuvre-lès-Nancy.

PUBLICS CONCERNÉS

- Etudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS à dominante industrielle,
- Etudiants en licences scientifiques ayant validé 120 ECTS dans un cursus à dominante physique et sciences de l'ingénieur
- Personnes pouvant bénéficier de VAE au niveau 3
- Salariés de niveau 3 en formation continue

FORMATION INITIALE ET ALTERNANCE

- **Formation initiale** :
Concerne l'ensemble des candidats souhaitant poursuivre leurs études sous statut étudiant.
- **Formation en alternance** :
La formation en alternance permet d'obtenir le diplôme en associant formation théorique à la Faculté des Sciences et Technologies et formation pratique en situation de travail en entreprise.

Deux dispositifs permettent de suivre la formation en alternance :

- **le contrat d'apprentissage** :

Il concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Dans certains cas, l'apprentissage est également possible au-delà de 25 ans sous certaines conditions.

Dans le cas de la licence professionnelle EGER, le contrat d'apprentissage est d'une durée d'un an. Ce contrat peut s'inscrire dans la continuité de 2 autres années de formation suivies par apprentissage dans un autre établissement (BTS ou DUT par apprentissage, par exemple).

L'apprenti est salarié de l'entreprise et perçoit une rémunération. Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de formation à la Faculté des Sciences et Technologies.

- **le contrat de professionnalisation** :

Il concerne les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans qui souhaitent compléter leur formation initiale. C'est un contrat à durée déterminée de 12 mois.

L'étudiant titulaire d'un contrat de professionnalisation est salarié de l'entreprise et perçoit une rémunération. A ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions du Code du travail et de la convention collective applicable.

ORGANISATION DES ÉTUDES

- La formation dure un an et correspond à un volume :
 - De 450 heures de formation,
 - De 150 heures de projet en Entreprise ou à l'Université,
 - De 13 semaines d'activités professionnelles
- La formation est découpée en 7 Unités d'enseignement (UE)

UE1 (90h) : Outils de communication dans l'entreprise

Communication orale et écrite, Anglais commercial et technique, Gestion et économie d'entreprise
Management environnemental, Maîtrise des risques

UE2 (90h) : Énergie

Production de l'énergie, Energies renouvelables et Moyens de production d'énergies

UE3 (90 h) : Eco-conception et Environnement

Exigences liées à l'environnement, Positionnement de l'éco-conception dans l'entreprise,
Outils de l'éco-conception et Mise en oeuvre de l'éco-conception dans l'entreprise.

UE4 (90 h) : Production et gestion de l'énergie électrique

Réseaux électriques, Conversion des énergies éolienne et solaire, Pile à combustible, Capteurs et instrumentation

UE5 (90 h) : Supervision et contrôle à distance

Techniques de régulation, Supervision et commande à distance, Architecture et commande des systèmes distribués, Réseaux et communication industrielle

UE6 (150 h) : Projet industriel

UE7 : 13 semaines de Stage en Entreprises

DÉBOUCHÉS

- Le titulaire de la Licence Professionnelle EGER **exercera dans tous les secteurs d'activités de la production et de la gestion de l'énergie électrique, des énergies renouvelables et de l'environnement.** Il pourra notamment prétendre aux fonctions suivantes :
 - Développeur de démarche rationnelle d'utilisation de l'énergie
 - Assistant du chef de projet éolien ou photovoltaïque
 - Gestionnaire à distance de la production d'énergie électrique
 - Conseiller public en énergie au sein des Agences Locales de l'énergie et des Pôles de Développement Durable
 - Chargé d'études « Énergies renouvelables » dans les cabinets conseils ou centres techniques
 - Animateur environnement et énergie au sein de l'entreprise
 - Animateur environnemental de l'équipe projet en PMI-PME
 - Technico-commercial en éco-produits

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Inscription
 - 1^{ère} étape : Constituez votre dossier de candidature sur le site : <https://ecandidat.univ-lorraine.fr> à partir de début mars.
 - 2^{ème} étape : Vous êtes autorisé à vous inscrire (avis favorable en vous reconnectant sur ecandidat)
Téléchargez le fichier unique d'inscription disponible début juillet et renvoyez le à l'adresse indiquée.
- En savoir plus sur les inscriptions : www.univ-lorraine.fr rubrique « Étudier à l'UL »

CONTACTS

- Responsable pédagogique : **Philippe POURE**
☎ 06 60 87 89 17 ✉ philippe.poure@univ-lorraine.fr
- Secrétariat pédagogique : **Stéphanie LAMANE**
☎ 03 72 74 51 00 ✉ stephanie.lamane@univ-lorraine.fr
- Pour en savoir plus : <http://fst.univ-lorraine.fr> et <http://licence-pro-eger.formation.univ-lorraine.fr>